

DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE, DE LA SÉCURITÉ ET DE LA CULTURE POLICE NEUCHÂTELOISE

## Communiqué de Presse

Neuchâtel, le 03 avril, la Police neuchâteloise communique :

Identification et arrestation des auteurs du braquage survenu le 10.07.2015 à la bijouterie Bonnet à Neuchâtel

Après une enquête d'un an et demi menée dans plusieurs pays, les auteurs ont été identifiés et certains arrêtés

Le 10.07.2015 vers 14h00, trois individus braquaient les employées de la bijouterie Bonnet à la place des Halles à Neuchâtel, en usant de menaces et de violence, prenant la fuite après les avoir menottées et aspergées de spray lacrymogène. Suite à un important déploiement policier, deux suspects d'origine lituanienne avaient été interpellés à la gare de Neuchâtel. Agés respectivement de 17 et 26 ans, ils avaient été interrogés et placés en détention sous l'autorité du juge des mineurs et de la procureure.

L'enquête menée par la suite a permis de confondre les suspects et d'identifier des complices, tous d'origine lituanienne, qui ont été placés sous mandat d'arrêt international. L'un d'eux a été appréhendé en août 2015 à Bâle et l'autre en octobre 2015 en Pologne. Ils ont été transférés à Neuchâtel où ils ont été placés en détention.

Dans le cadre de cette affaire, une commission rogatoire internationale a été exécutée en Lituanie, où 4 enquêteurs de la police judiciaire neuchâteloise se sont déplacés pour participer aux actes d'enquête. Ainsi, ce sont différentes opérations qui ont été menées simultanément dans plusieurs villes du pays, notamment 2 interpellations, 7 auditions et 7 perquisitions. Parmi ces auditions, deux autres auteurs ont admis leur présence à Neuchâtel lors du brigandage et avoir aidé dans la logistique et les repérages.

Les investigations ainsi menées ont permis de déterminer les rôles et implications des différents protagonistes et d'identifier encore d'autres complices. Certains des prévenus sont impliqués dans la commission de brigandages en Suisse et à l'étranger.

Les 3 auteurs majeurs encore en détention ont été renvoyés sous l'autorité du Tribunal criminel où ils seront jugés. Le mineur a entre-temps été jugé. La procureure déléguera la poursuite pénale en Lituanie pour les quatre autres auteurs ayant été identifiés et impliqués dans le brigandage.

Neuchâtel, le 03 avril 2017

Fabio Benoit Commissaire Police neuchâteloise 032 889 90 00 www.ne.ch/police